

**REIMS SANTE AU TRAVAIL**

Association Loi 1901  
28, rue René Cassin  
51430 BEZANNES

N° RNA : W513002593  
N° SIREN : 780.424.776

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

FCN

Société Anonyme au capital de 10.758.176 €  
Société de Commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes  
Rattachée à la CRCC de l'Est  
Siège social : 160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES  
RCS Reims 337 080 089

FCN Epernay – 2, rue Léger Bertin 51200 EPERNAY - 03.26.54.14.44

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**REIMS SANTE AU TRAVAIL**  
Association Loi 1901  
28, rue René Cassin  
51430 BEZANNES

Aux membres,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REIMS SANTE AU TRAVAIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **V. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI. RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

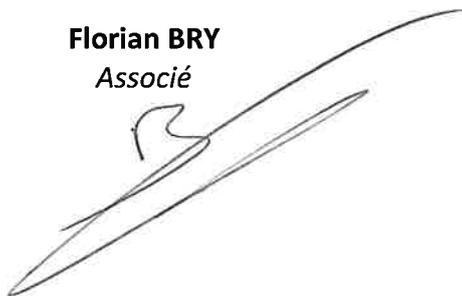
sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Epernay, le 2 mai 2024

**FCN**  
*Commissaire aux Comptes*

**Florian BRY**  
*Associé*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florian BRY', written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted upwards to the right.

## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

---

REIMS SANTE AU TRAVAIL  
Association Loi 1901  
28, rue René Cassin  
51430 BEZANNES

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de R&D	65 028	47 658	17 371	33 628
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires	146 225	137 188	9 037	16 790
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	662 630		662 630	800 749
Constructions	4 855 720	1 574 594	3 281 126	3 549 226
Installations tech., outillage	863 314	760 384	102 929	97 103
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et créances rattachées	152		152	152
Autres titres immobilisés	75		75	75
Prêts				
Autres immo. financières	7 243		7 243	7 243
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 600 387</b>	<b>2 519 824</b>	<b>4 080 563</b>	<b>4 504 966</b>
<b>STOCKS</b>				
Stocks et en-cours	8 969		8 969	8 466
<b>CREANCES</b>				
Usagers et comptes rattachés	3 433 884	82 292	3 351 593	3 461 939
Legs ou donations				
Autres créances	104 300		104 300	73 290
<b>DIVERS</b>				
V.M.P.	1 487 958		1 487 958	2 185 197
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 374 955		1 374 955	199 770
Charges constatées d'avance	49 719		49 719	55 994
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 459 786</b>	<b>82 292</b>	<b>6 377 495</b>	<b>5 984 658</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 060 173</b>	<b>2 602 116</b>	<b>10 458 057</b>	<b>10 489 623</b>



Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	1 908 001	1 908 001
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 908 001	1 908 001
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	909 821	533 282
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	909 821	533 282
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	395 017	376 538
Situation nette (sous-total)	3 212 839	2 817 822
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	23 154	45 937
Provisions réglementées		
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 235 994</b>	<b>2 863 760</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL 2</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	61 548	
Provisions pour charges		
<b>TOTAL 3</b>	<b>61 548</b>	
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 281 294	2 715 496
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 104	105 503
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 851 549	1 237 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 670	7 143
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 900 899	3 559 727
<b>TOTAL 4</b>	<b>7 160 516</b>	<b>7 625 864</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 458 057</b>	<b>10 489 623</b>



Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages	6 991 811	7 144 775
Concours publics et subventions d'exploitation		10 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	276 943	245 076
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>TOTAL I</b>	<b>7 268 754</b>	<b>7 399 851</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	129 346	103 320
Variation de stock	-1 740	-1 325
Autres achats et charges externes	767 397	790 335
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	282 913	295 265
Salaires et traitements	3 698 535	3 349 567
Charges sociales	1 643 837	1 772 623
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	350 148	362 885
Dotations aux provisions	53 404	56 799
Report en fonds dédiés		
Autres charges	36 230	130
<b>TOTAL II</b>	<b>6 960 070</b>	<b>6 729 599</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>308 685</b>	<b>670 252</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	85 671	11 332
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL III</b>	<b>85 671</b>	<b>11 332</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 856	32 974
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL IV</b>	<b>27 856</b>	<b>32 974</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>57 815</b>	<b>-21 641</b>
	<b>366 500</b>	<b>648 611</b>

Rubriques		31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		47 220	41 715
Produits exceptionnels sur opérations en capital		402 783	22 783
Reprises sur provisions, transferts de charges		30 194	33 920
	<b>TOTAL V</b>	<b>480 196</b>	<b>98 418</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		62 676	185 006
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		139 769	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		61 548	
	<b>TOTAL VI</b>	<b>263 993</b>	<b>185 006</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>216 203</b>	<b>-86 588</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	69 471	71 465
Impôts sur les bénéfices	VIII	118 215	114 020
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>7 834 622</b>	<b>7 509 602</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>7 439 605</b>	<b>7 133 064</b>
	<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>395 017</b>	<b>376 538</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Ressources</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
	<b>TOTAL PRODUITS</b>		
<b>Emplois</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
	<b>TOTAL CHARGES</b>		

# Annexes

**DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS  
SOCIALES REALISEES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE :**

***OBJET SOCIAL***

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Mai 2023 (en vigueur depuis le 10 Mai 2023) : *"L'Association a pour objet d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Prévention de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes du fait de leur travail.*

*Elle fournit à ses entreprises adhérentes et à leurs travailleurs un ensemble socle de services qui doit couvrir l'intégralité des missions prévues à l'Article L.4622-2 du Code du Travail en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des travailleurs et de prévention de la désinsertion professionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.*

*Dans le respect des missions générales prévues au même article L.4622-2, elle peut également leur proposer une offre de services complémentaires qu'elle détermine.*

*L'Association peut, directement ou indirectement, développer des activités en lien avec sa mission telle que définie par le Code du Travail.*

*Elle peut devenir membre ou associée de tout organisme lui permettant de réaliser ses missions ou de faciliter leur réalisation, sur décision de son Conseil d'Administration".*

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le "projet pour notre entité" pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

***NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES***

REIMS SANTE AU TRAVAIL, association de droit privé régie par des statuts déposés au Tribunal d'Instance, est administré par un Conseil d'Administration paritaire (CA) composé d'employeurs et de représentants salariés.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est l'organisme de tutelle qui délivre un agrément.

Chaque année, l'Assemblée Générale réunit ses adhérents pour la présentation des orientations de l'Association, le bilan moral et financier.

REIMS SANTE AU TRAVAIL est financé par des cotisations payées par les employeurs. Le montant des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle, forfaitaire, est calculée sur le nombre de salariés déclarés par l'entreprise adhérente. Cette cotisation couvre à la fois le suivi médical des salariés (quel que soit le nombre de visites) et les actions en milieu de travail.

Les règles de fonctionnement de l'Association sont définies par le Règlement Intérieur.

REIMS SANTE AU TRAVAIL est compétent pour tous les secteurs d'activités, à l'exclusion du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Agriculture.



Sa compétence géographique couvre l'arrondissement de la sous-préfecture de Reims à l'exception des cantons d'Aÿ-Champagne et de Châtillon sur Marne.

Le médecin est salarié de la structure et travaille dans un des 2 centres médicaux. Le médecin du travail, l'Inspecteur du Travail et le médecin conseil de la sécurité sociale ont des rôles bien distincts.

La nature des activités peut être résumée ainsi (liste non exhaustive) :

- les visites médicales des salariés d'entreprises :
  - \* la visite médicale d'information et de prévention
  - \* l'examen médical d'aptitude
  - \* la visite de pré-reprise
  - \* la visite de reprise
  - \* la visite à la demande
- les actions sur le milieu du travail :
  - \* la visite des lieux de travail
  - \* l'étude de poste en vue de l'amélioration des conditions de travail
  - \* l'identification et l'analyse des risques professionnels
  - \* l'élaboration et la mise à jour de la fiche entreprise
  - \* la participation aux réunions du Comité Social Economique
  - \* la formation aux risques spécifiques
- les examens complémentaires :
  - \* tests (urinaire, vue, audition, respiratoire)
  - \* contrôle de la glycémie
  - \* prélèvements sanguins
  - \* dépistage des maladies cardio-vasculaires

Le périmètre des activités listées ci-dessus peut être ainsi défini auprès des secteurs d'activités / compétence géographique cités précédemment.

#### ***DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE***

Les principaux moyens mis en oeuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

1/ Ressources humaines :

L'équipe de REIMS SANTE AU TRAVAIL est constituée d'une équipe pluridisciplinaire :

- médecins spécialistes avec des formations complémentaires dans divers domaines : ergonomie, alcoolisme, toxicomanie, toxicologie, tabacologie, radioprotection, nutrition.....
- assistantes médicales qui assistent les médecins du travail, gèrent les rendez-vous, les dossiers et accueillent les salariés. Interlocutrices permanentes des entreprises adhérentes, elles assurent la liaison nécessaire de l'activité médicale
- une équipe qui réalise des études techniques en collaboration avec les médecins (ergonomes, techniciens hygiène sécurité et environnement, assistantes Santé Travail, infirmières Santé Travail, infirmière, toxicologue, psychologues du travail....)
- psychologue clinicienne
- assistante sociale
- équipe administrative (fonctions supports) qui assure la gestion de l'ensemble

2/ Locaux :

L'Association réalise son activité sur 2 sites :

- Centre REIMS - BEZANNES : l'association est propriétaire occupant



- Centre FISMES : l'association est locataire

3/ Autres moyens / dépenses engagées spécifiquement :

- Formation : des dépenses significatives de formations pour réaliser l'objet social
- Matériel : des dépenses de matériel médical
- Logiciel : utilisation et maintenance de logiciels spécifiques au métier

### **REGLES GENERALES**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Informations relatives au régime fiscal :**

Les activités de l'Association entrent dans le champ concurrentiel selon l'Administration Fiscale. L'Association est donc entièrement soumise aux impôts commerciaux et à la TVA.

En conséquence, les participations et adhésions des membres sont comptabilisées en prestations de services dans le compte de résultat.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'Association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué par son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix de l'acquisition et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage : 4 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans (en mode dégressif)
- Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'Association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### ***PROVISIONS***

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être assimilé avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### ***SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT***

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

### ***PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS***

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'Association.

### ***ENGAGEMENT DE RETRAITE***

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ses indemnités.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision.

Les éventuels versements auprès d'un organisme habilité sont comptabilisés dans un compte "648000" prévu à cet effet.

### ***CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION***

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.



### **CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE**

- L'Association a vendu ses anciens locaux situés Rue Jules Staat (Reims) pour un montant de 380.000 Euros qui figure en "produit des cessions" (produits exceptionnels). La valeur nette comptable de la construction était de 139.769 Euros au moment de la cession. Cela fait apparaître une plus-value à court terme de 240.231 Euros inscrite dans le résultat au niveau du résultat exceptionnel.

- Par décision administrative du 30 Mai 2023, la DREETS Grand Est a renouvelé pour une période de 5 ans, les agréments :

- \* en tant que service de prévention et de santé au travail interentreprises
- \* pour assurer le suivi des travailleurs temporaires

- Le décret 2023-547 du 30 Juin 2023 fixe les modalités de suivi de l'état de santé des salariés ayant plusieurs employeurs. Ainsi, les employeurs qui emploient des salariés qui occupent au moins 2 contrats de travail dans une même catégorie socio-professionnelle et qui bénéficient du même suivi individuel, peuvent prétendre à ne cotiser à REIMS SANTE AU TRAVAIL qu'une seule fois et ce, pour l'employeur principal qui reste à déterminer.

Un employeur peut demander à ses salariés de l'informer de la conclusion d'autres contrats de travail auprès d'autres employeurs pour en informer son service de santé. Le service de santé de l'employeur principal doit informer le salarié s'il relève du service mutualisé de son état de santé et en informer ses autres employeurs et leurs services de santé.

Pour 2023 (année transitoire), il faut prendre la situation au 31 Juillet 2023 des travailleurs multi-employeurs connue. Les cotisations 2023 doivent être prises ne charge à part égale par les employeurs. Un avoir peut être établi sur 2024. Au-delà du 31 Juillet 2023, il n'y aura pas de recouvrement de cotisations complémentaires sur 2023 pour les salariés concernés par la mutualisation.

Le temps de la mise en place des modalités fixées par le décret, les moyens techniques actuels ne permettent pas de déterminer précisément les avoirs à émettre en ce qui concerne l'exercice 2023.

Un calcul de la provision a été réalisé sur la base d'une extraction informatique qui liste tous les salariés suivis au moins 2 fois par REIMS SANTE AU TRAVAIL et pour des employeurs distincts. Sans pouvoir identifier l'employeur principal et le tarif adhérent à appliquer, la base de cotisation la plus usitée (92 Euros HT par salarié) a été appliquée sur le calcul.

Le montant exact des avoirs qui pourraient être émis n'étant pas connu, la comptabilisation d'avoirs à établir comme indiqué dans le décret n'est pas possible. Il a donc été comptabilisé une provision pour risque et charge exceptionnelle de 61.548 Euros sur la base d'une estimation jugée fiable.

## **NOTES SUR LE BILAN**

### ***ETAT DES DETTES***

Dans le cadre d'une opération immobilière (siège social à Bezannes) terminée en Avril 2018, l'Association a souscrit 3 prêts pour un total de 5.187.200 Euros, tous au taux de 1,10% en Janvier 2017.

Il existe sur ces prêts une hypothèque conventionnelle de 1er rang prise en commun à hauteur de 5.187.200 Euros sur un immeuble professionnel situé au 28 Rue René Cassin, à Bezannes (51430), au profit de :

- la Société Générale à hauteur de 2.600.000 Euros
- le Crédit Agricole Nord Est à hauteur de 1.500.000 Euros
- la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne à hauteur de 1.087.200 Euros

## **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### ***REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 12.076 € HT

## **AUTRES INFORMATIONS**

### ***REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS***

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'Association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

L'Association précise qu'aucune indemnité n'a été versée aux membres bénévoles.

### ***ENGAGEMENTS DE RETRAITE***

Aucun versement n'a été effectué en 2023 en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les engagements de retraite sont traités actuellement dans l'entreprise de la manière suivante :

- souscription d'un contrat d'indemnités pour lesquels 354.947 Euros sont disponibles au 31 Décembre 2023

Les engagements de retraite sur le Service envers le personnel représentent un montant de 502.913 Euros.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	65 028		
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	165 402		
Terrains	800 749		
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre	5 064 964		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	187 791		8 856
Install. techniques, matériel et outillage ind.	391 536		30 018
Installations générales, agenc., aménag.	19 412		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	455 789		26 641
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 920 240</b>		<b>65 515</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés	75		
Prêts et autres immobilisations financières	7 243		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>7 470</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 158 141</b>		<b>65 515</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>			65 028	
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>		19 178	146 225	
Terrains		138 119	662 630	
Constructions sur sol propre		239 759	4 825 205	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		166 131	30 515	
Installations techn., matériel et outillages ind.			421 554	
Installations générales, agencements divers			19 412	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		60 082	422 348	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>604 091</b>	<b>6 381 664</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			152	
Autres titres immobilisés			75	
Prêts et autres immobilisations financières			7 243	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>7 470</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>623 269</b>	<b>6 600 387</b>	



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	31 401	16 257		47 658
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	148 612	7 753	19 178	137 188
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>180 013</b>	<b>24 011</b>	<b>19 178</b>	<b>184 846</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 531 189	272 384	239 759	1 563 813
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	172 340	2 922	164 481	10 781
Installations techniques, matériel et outillage industriels	351 372	19 853		371 225
Installations générales, agenc. et aménag. divers	10 963	1 878		12 841
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	407 299	29 101	60 082	376 318
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 473 162</b>	<b>326 138</b>	<b>464 322</b>	<b>2 334 978</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 653 175</b>	<b>350 148</b>	<b>483 500</b>	<b>2 519 824</b>

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

**INCORPOREL.**

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

**CORPOREL.**

Acquis. titre

**TOTAL**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations



ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 243	7 243	
Clients douteux ou litigieux	71 944	71 944	
Autres créances clients	3 361 940	3 361 940	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	9 672	9 672	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	14 818	14 818	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	79 810	79 810	
Charges constatées d'avance	49 719	49 719	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 595 146</b>	<b>3 595 146</b>	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 281 294	438 870	1 803 989	38 435
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	105 235	105 235		
Personnel et comptes rattachés	652 073	652 073		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	480 431	480 431		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	657 885	657 885		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	61 161	61 161		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	15 670	15 670		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 900 899	2 900 899		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 154 647</b>	<b>5 312 223</b>	<b>1 803 989</b>	<b>38 435</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exercice  
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>				
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>				
41810000	Factures Ó Útablir	26 667,60	28 809,00	-2 141,40
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>26 667,60</b>	<b>28 809,00</b>	<b>-2 141,40</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>				
46870000	Produits Ó recevoir	79 734,53	38 141,96	41 592,57
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>		<b>79 734,53</b>	<b>38 141,96</b>	<b>41 592,57</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>106 402,13</b>	<b>66 950,96</b>	<b>39 451,17</b>



## Variation des fonds propres

Déclaration au 31/12/2023

Variation des fonds propres	A l'ouvert. de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant	
									Montant
									1 908 001
Sans droit de reprise	1 908 001								
Avec droit de reprise									
Écarts de réévaluation									909 821
Réserves	533 282			376 538					
Report à nouveau								376 538	395 017
Excédent ou déficit	376 538			395 017					
Situation nette									
Dotations consommables							22 783		23 154
Subventions d'investis.	45 937								
Provisions réglementées									
<b>TOTAL</b>	<b>2 863 760</b>			<b>771 555</b>			<b>22 783</b>	<b>376 538</b>	<b>3 235 993</b>



### Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal	90 260			90 260
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	44 323	22 783		67 106

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				
16884000	Intérêts sur emprunt à payer	133,52	158,91	-25,39
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>133,52</b>	<b>158,91</b>	<b>-25,39</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH</b>				
40804400	Documentation à payer	244,48		244,48
40810000	Tva / factures non parvenues	13 576,27	11 482,89	2 093,38
40810400	Sous traitance à payer	885,82	265,69	620,13
40810600	Edf-Gdf à payer	7 240,66	1 833,39	5 407,27
40811200	Produits d'entretien à payer	571,12	789,39	-218,27
40811300	Fournitures médicales à payer	196,20		196,20
40812200	Petit équipement à payer	49,03	16,60	32,43
40813200	Locations d'immeubles à payer	860,44	823,51	36,93
40813400	Locations mobilières à payer	450,00		450,00
40815200	Entretien d'immeubles à payer	13 277,86	19 363,42	-6 085,56
40815600	Maintenance à payer	8 932,51	7 836,43	1 096,08
40815900	Entretien matériel et outil. à payer		748,82	-748,82
40816100	Entretien mat. de bureau à payer	715,00		715,00
40822100	Honoraires médicaux à payer	4 810,57	3 389,63	1 420,94
40822600	Honoraires à payer	21 667,17	16 884,39	4 982,78
40822700	Frais d'actes & contentieux à payer	112,20	606,60	-494,40
40825300	Cadeaux à payer	7 082,34		7 082,34
40825500	Transports / Achats à payer	199,65	111,60	88,05
40825800	Services Bancaires à payer	2 540,27	1 459,91	1 080,36
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH</b>		<b>83 411,59</b>	<b>65 412,27</b>	<b>17 999,32</b>
<b>AUTRES DETTES</b>				
46860600	Dépacements à payer	3 950,72	2 242,03	1 708,69
46860700	Réceptions à payer	318,50	340,00	-21,50
46860900	Affranchissements à payer	1 114,80	1 008,31	106,29
46861000	Télécommunications à payer	341,97	343,45	-1,48
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>		<b>5 725,79</b>	<b>3 933,79</b>	<b>1 792,00</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>				
42820000	Provision pour congés payés	182 948,00	155 026,00	27 922,00
42822000	C.P. hors période légale	116 097,00	100 496,00	15 601,00
42823000	R.T.T. / C.E.T.	234 800,49	191 775,19	43 025,30
42824000	Provision heures récupérables	25 237,77	15 964,58	9 273,19
42840000	Dettes prov. participation salariés	69 471,00	71 465,00	-1 994,00
42860600	Indemnités et avantages à payer	8 131,81	8 703,84	-572,03
42861000	Primes à payer	9 100,00	8 750,00	350,00
42861100	Médecins internes à payer	1 701,37		1 701,37
43821000	Provision pour C.S. / C.P.	80 552,00	68 258,00	12 294,00
43822000	C.S. / C.P. hors période légale	51 118,00	44 248,00	6 870,00
43824000	C.S. / R.T.T. & C.E.T.	103 382,63	84 438,61	18 944,02
43825000	C.S / heures récupération	11 112,22	7 029,19	4 083,03
43861200	Médecine du travail, pharm. à payer	200,00		200,00



Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
43861300	Article 83 Ó payer	6 445,46	6 254,19	191,27
43861800	Machine Ó café Ó payer	18,98		18,98
43862000	Charges sociales / primes Ó payer	4 007,00	3 852,00	155,00
44862400	Charges exceptionnelles Ó payer		32 683,78	-32 683,78
44863200	Taxe d'apprentissage Ó payer	3 132,24	2 849,67	282,57
44863300	Formation continue Ó payer	23 420,37	27 699,28	-4 278,91
44863400	Effort construction Ó payer	15 648,00	14 252,00	1 396,00
44863500	C.F.E. - C.V.A.E. Ó payer		847,00	-847,00
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>946 624,34</b>	<b>844 592,33</b>	<b>101 932,01</b>
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>				
51980100	Agios sur découvert Ó payer		237,78	-237,78
<b>TOTAL CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>			<b>237,78</b>	<b>-237,78</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>1 035 795,24</b>	<b>914 335,08</b>	<b>121 460,16</b>



## Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
48601700	C.F.E. - C.V.A.E. d'avance	341,00		341,00
48602200	Documentation d'avance	3 054,79	990,00	2 064,79
48602400	Achats d'études constatées d'avance	800,00		800,00
48602800	Réceptions d'avance	977,00		977,00
48603000	Télécommunications d'avance	1 835,82	2 498,82	-663,00
48611200	Locations mobilières d'avance	30 544,40	33 698,20	-3 153,80
48612000	Maintenance constatée d'avance	11 900,64	18 543,77	-6 643,13
48613200	Assurances multirisques d'avance	265,79	263,59	2,20
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>49 719,44</b>	<b>55 994,38</b>	<b>-6 274,94</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>				
48700000	Produits constatés d'avance	-2 900 898,50	-3 559 727,10	658 828,60
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		<b>-2 900 898,50</b>	<b>-3 559 727,10</b>	<b>658 828,60</b>



Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	62 675	671800
Valeur nette comptable actif cédé	139 769	675000
Dotations provision pour risque et charge	61 548	687500

**TOTAL 263 992**

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits des cessions	380 000	775000
Quote-part des subventions rapportées au résultat	22 783	777000
Transfert de charges (remboursement I.F.C.)	30 194	797000
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	47 219	771800

**TOTAL 480 196**

